



Les épreuves communes en 8P n'en finissent pas d'alimenter les discussions

Le 15 janvier dernier, le *Quotidien jurassien*¹ révélait la suppression prochaine des épreuves communes (EC) d'orientation à l'école secondaire avec une échéance, au conditionnel, en aout 2026. Cette annonce avait été faite au corps enseignant delémontain par le ministre de la Formation quelques jours auparavant.

Lors de la conférence de rentrée, *RFJ*² se faisait l'écho de la volonté du Département de supprimer le système actuel d'orientation avec le même calendrier.

Un travail conséquent a été fourni par le Service de l'enseignement (SEN) pour étudier le dossier et proposer une alternative. Une séance d'information à l'attention des directions et collègues de 7-8P a été organisée en aout. À cette occasion, le SEN a présenté une nouvelle procédure d'orientation se basant sur des pratiques d'autres cantons. La mise en œuvre était donc prévue pour aout 2026. À la tribune du Parlement³ le 29 octobre, à l'heure des questions orales, la députée Katia Lehmann a demandé des clarifications. Le ministre de la Formation a créé la surprise en précisant que «rien ne presse pour une décision». L'autorité compétente est le Gouvernement pour modifier l'ordonnance scolaire. C'est lui qui va définir le nouveau cadre légal dès qu'une proposition lui sera faite. L'exécutif actuel ou le prochain tranchera si oui ou non les élèves de 8P auront encore un système d'épreuves communes l'année prochaine. Dossier à suivre.

Un projet en consultation

Le projet d'orientation des élèves de 8P à l'école secondaire prévoit la suppression des épreuves communes. Elles seraient remplacées par une proposition d'orientation prise par l'enseignant·e. La procédure impliquera

plusieurs changements notables, mais également une charge administrative conséquente reportée sur les collègues.

Avantages et points d'attention

Le nouveau système devrait permettre une simplification de la prise en compte des très nombreux cas particuliers, qui ont mis sous pression le système depuis quelques années. Actuellement, en 8P, trois semaines scolaires sont dédiées aux EC. Leur suppression devrait permettre de libérer du temps pour les apprentissages.

Si les seules moyennes garantissent l'orientation des élèves, des outils d'accompagnement devraient alors être proposés pour garantir l'équité entre élèves, entre collègues, entre classes, entre giron, entre écoles. Les travaux en éducation le démontrent: un même travail n'a pas la même valeur selon les objectifs d'évaluation retenus, le barème, la pondération ou la correction.

Les sollicitations administratives et le nombre d'entretiens augmenteront pour les collègues de 8P. Une réponse institutionnelle adaptée aux collègues, aux élèves et aux parents devra être prévue pour les accompagner vers un dialogue constructif.

Les EC avaient un avantage notable et méconnu du grand public. Elles permettaient de pondérer les notes de toutes les classes du canton entre elles par un calcul statistique. Les moyennes étaient adaptées vers le haut ou le bas en fonction des résultats de la classe par rapport à la moyenne cantonale des EC. Cet ajustement servait d'indicateur aux collègues, particulièrement lors de l'arrivée de nouveaux moyens d'enseignement ou lors des premières années en 8P. Cette pondération garantissait une équité entre les classes.

Le système actuel trie les élèves selon une répartition statistique, 40% en A, 35% en B et 25% en C. Si le système change, il serait logique de passer à un système certificatif qui atteste une série d'objectifs d'apprentissages validés pour accéder à l'un ou l'autre niveau. Si ce n'était pas le cas, une même moyenne d'une classe à l'autre ne garantirait pas la même orientation. Est-ce que les élèves seront orienté·es par rapport à leurs compétences ou par rapport aux résultats des autres élèves?

Constats

Plusieurs questions seront à expliciter, mais sont centrales dans l'évolution de l'orientation des élèves. Quand est-

ce que les EC seront remplacées par un autre système? Est-ce que l'orientation sera statistique ou certificative? Quels outils d'accompagnement (épreuve de référence, objectifs prioritaires définis, attentes fondamentales, sélection d'exercices des MER) seront mis en place pour garantir l'équité de la procédure? Quel soutien le SEN apportera-t-il lors de situations conflictuelles et selon quelle organisation? Quelles mesures seront prises pour éviter aux écoles de Moutier de vivre avec trois systèmes successifs différents ces prochains mois?

L'éthique et l'humanisme scolaire devront guider les futures décisions, car l'objectif n'est pas de se départir des épreuves communes au plus vite, mais bien plus de trouver une alternative au service du projet global de formation des élèves. Tic tac tic tac...

Christophe Girardin, secrétaire général du SEJ

¹ www.lqj.ch/articles/les-epreuves-communes-pourraient-avoir-disparu-des-ecoles-jurassiennes-a-la-rentree-daout2026-99215

² www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20250813-La-continue-pour-la-rentree-scolaire-dans-le-Jura.html

³ www.lqj.ch/articles/les-questions-orales-du-29-octobre-en-video-121586?webview=true

Sophie Berberat – Un parcours guidé par la vocation et l'engagement

Depuis toute petite, Sophie Berberat savait ce qu'elle voulait: devenir enseignante. Dès la 1H-2H, elle exprimait déjà ce rêve à sa propre maitresse. Un rêve qui ne l'a jamais quittée, malgré un parcours scolaire semé d'embûches en raison de sa dyslexie, qu'elle a su affronter avec ténacité. Après une école de culture générale, elle poursuit sa formation à l'Institut pédagogique, bien décidée à concrétiser sa vocation. Mais à sa sortie, les opportunités manquent. Elle choisit alors de partir six mois en Bolivie pour une mission humanitaire.

À son retour, toujours en attente d'un poste dans l'enseignement, elle travaille quatre ans en crèche, continuant à cultiver son lien avec les enfants. Sa persévérance finit par porter ses fruits lorsqu'elle est nommée à l'école enfantine de Bressaucourt. Après une fusion de communes, son taux d'activité baisse à 50%, mais elle a la chance de faire équipe avec une collègue avec qui elle développe une relation de travail précieuse – une collaboration qui perdure encore aujourd'hui. Soucieuse d'élargir ses compétences, elle suit plus tard la passerelle HEP, qui lui per-

met désormais d'enseigner jusqu'en 4H. Elle enseigne aujourd'hui à des classes de 1H, 2H et 3H.

Côté personnel, Sophie est mariée et maman de trois enfants âgés de 17, 14 et 12 ans. Depuis six ans, elle s'est prise de passion pour la course à pied, une activité qui la ressource et lui offre un équilibre dans son quotidien bien rempli.

Toujours très impliquée, elle a fait partie du SEJ via le comité des maitresses enfantines jusqu'à ce que ses obligations familiales la poussent à lever un peu le pied. Mais elle reste active: représentante au syndicat romand, elle a toujours ressenti une fibre syndicale forte. Et maintenant que ses enfants ont grandi, elle peut s'engager davantage, notamment au sein du SEJ, où elle met son énergie et son expérience au service de la communauté enseignante.

Sophie a été nommée membre du Comité central du SEJ par l'Assemblée générale le 5 juin. Félicitations et merci pour ton engagement!

(am)

Succès pour la chorale des enseignant·es retraité·es à Courgenay

Le 21 septembre, dans l'église de Courgenay ont résonné les voix du Chœur d'hommes Chorège de Valdoie, dirigé par Isabel Mattern, ainsi que celles de la chorale des enseignant·es retraité·es du SEJ, un ensemble de quarante-trois hommes et femmes dirigé·es par Maurice Mamie. Le programme, riche et dynamique, a proposé un voyage à travers la chanson française, interprétée tantôt à capella, tantôt accompagnée au piano, à l'accordéon ou sur bande-son.



Le concert, d'une durée de plus de deux heures, a rencontré un franc succès: près de cent-cinquante spectateurs et spectatrices ont rempli l'église, séduit·es par la qualité des interprétations et la variété du répertoire. Maurice Mamie a dirigé la formation avec maestria, assurant la cohésion et l'émotion tout au long de la soirée. Le concert a été repris le 5 octobre à l'église de Grandvillars, en France. (am)